

REGLEMENT JEU CONCOURS/Tirage au sort **GRAND JEU CONCOURS DE L'ETE**

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU

Le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) AUDILAB RESSOURCES, inscrit au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 824 545 818 ayant son siège social situé 31 rue Fabienne Landy, 37700 SAINT PIERRE DES CORPS (« l'Organisateur »), dont l'objet est de fournir des prestations de service dans divers domaines pour ses membres (ensemble « AUDILAB »), organise un jeu concours par tirage au sort sur Facebook (« le Jeu Concours »),

Le présent règlement (« le Règlement ») a pour objet de fixer les modalités et conditions de participation au Jeu Concours. La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

ARTICLE 2 – DUREE DU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours se déroulera du lundi 8 juillet 2024 à 9h au mercredi 17 juillet 2024 à 18h.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours, sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes physiques résidant en France Métropolitaine (« le Participant »).

Les Participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Le cas échéant, l'Organisateur demandera au Participant de lui faire parvenir une photocopie de sa carte d'identité à titre de justificatif.

Ne peuvent pas participer les membres du personnel du réseau AUDILAB.

Pour participer, le Participant devra :

- 1) se connecter à son compte Facebook,
- 2) retrouver sur la page Facebook AUDILAB la publication intitulée « GRAND JEU CONCOURS DE L'ETE »,
- 3) indiquer son athlète olympique préféré(e) en commentaire de la publication Facebook AUDILAB.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

4.1 Dotations

Le Jeu Concours est composé des lots suivants :

- Un vélo d'une valeur unitaire de 449€ TTC
- 2 cartes cadeau Decathlon d'une valeur unitaire de 50€ TTC

Le Jeu Concours est ainsi doté de **3 lots** pour une valeur totale de **549€ TTC, hors frais d'expédition, soit 3 gagnants**, un seul lot étant attribué par gagnant.

Les lots du Jeu Concours sont non échangeables, non modifiables et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Aucune compensation financière ne pourra être négociée. L'Organisateur se réserve le droit de changer unilatéralement les lots et de les substituer par des lots de valeur équivalente, si les lots initialement prévus n'étaient plus disponibles.

4.2 Tirage au sort

Un tirage au sort déterminant aléatoirement les gagnants sera réalisé parmi les réponses le 18 juillet 2024 par l'Organisateur, dans ses locaux situés à SAINT-PIERRE-DES-CORPS (Indre-et-Loire), 31 rue Fabienne Landy, en présence d'un représentant du pôle Juridique de l'Organisateur, pour désigner les 3 gagnants parmi les Participants au Jeu Concours.

4.3 Conditions de réception des lots

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur via Facebook dans un délai de 48 heures à compter de l'annonce des gagnants, de manière à communiquer leurs coordonnées pour envoi postal du 1^{er} lot et envoi par email des 2 autres lots.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne que les gagnants.

L'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer les lots, si les gagnants (i) n'ont pas communiqué correctement leurs coordonnées dans un délai de cinq (5) jours à compter de l'annonce des gagnants par AUDILAB, ou (ii) ne se sont pas conformés au présent règlement.

L'Organisateur procèdera à l'envoi des lots sous 3 jours maximum suivant l'obtention des coordonnées des gagnants et au plus tard le 31 juillet 2024.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

5.1. Données collectées nécessaires au fonctionnement du Jeu

Les données des Participants n'ayant pas été tirés au sort (pseudo Facebook) ne seront traitées par l'Organisateur que pour permettre le tirage au sort et ne seront pas conservées à un autre endroit que dans le commentaire Facebook laissé par le Participant.

Dans le cadre du fonctionnement du Jeu Concours, l'Organisateur, en tant que Responsable de Traitement, traite les données des gagnants suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Adresse postale



- Numéro de téléphone

Ces données sont récoltées directement par le service Communication-Marketing du G.I.E AUDILAB RESSOURCES via Facebook auprès des gagnants pour permettre l'envoi des lots.

Les données nécessaires à la réalisation de statistiques sont conservées par le service Communication-Marketing du GIE AUDILAB RESSOURCES dans la limite d'un (1) mois suivant l'envoi des lots et seront ensuite supprimées.

5.2. Droits des Participants

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées par l'Organisateur sont destinées exclusivement à l'Organisateur et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les Participants pourront accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ils peuvent retirer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données.

L'Organisateur s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données ainsi collectées sur les Participants, et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation applicable, l'Organisateur informe les Participants qu'ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, et de portabilité des données le concernant. Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un e-mail au DPO d'AUDILAB à dpo.cnil@audilab.fr et en y joignant un justificatif d'identité.

Si les Participants estiment, après avoir contacté l'Organisateur, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils disposent en outre du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles auprès de la CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Téléphone : 01 53 73 22 22 – Site Internet : www.cnil.fr.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun frais quelconque engagé par le Participant ne sera remboursé.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

L'Organisateur se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, ou d'annuler le Jeu Concours ou de modifier tout ou partie des modalités du Règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée, notamment en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement et événements indépendants de sa volonté (notamment dus aux connexions internet et à l'accessibilité Facebook durant le jeu concours...) perturbant le bon déroulement du Jeu Concours.



ARTICLE 8 – ACCESSIBILITE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est accessible sur le site internet www.audilab.fr, et peut être consulté librement et à tout moment pendant la durée du Jeu.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au GIE AUDILAB RESSOURCES à l'adresse ci-après mentionnée avant le 31 décembre 2024. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

GIE AUDILAB RESSOURCES,
Grand Jeu Concours de l'Été
31 rue Fabienne Landy,
37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend persistant, né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, et n'ayant pas pu être résolu à l'amiable au préalable, sera soumis aux tribunaux compétents français.

